



## COMMUNE DE CORNAUX

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 36'000.00 en vue de la reconstruction d'une partie du mur du cimetière

---

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Au début de cette année, nous avons découvert qu'une zone du mur d'enceinte du cimetière a été endommagée ou a vraisemblablement perdu une partie de son assise en s'effondrant à l'intérieur du cimetière sur environ 9 mètres.

Constatant qu'il pouvait éventuellement s'agir d'un acte de malveillance de la part d'un particulier, avec un véhicule, nous avons eu recours à la police cantonale. Selon leur constat, aucune trace d'impact susceptible de prouver un tel acte n'a pu être relevée.

Nous devons donc retenir l'hypothèse d'un effondrement dû, soit aux forces de la nature (fort vent) ou à « l'ancienneté du mur ». A ce sujet, nous relevons que ce mur donne des signes de « gros ventre » sur une dizaine de mètres, immédiatement à la suite de l'effondrement en cause, à l'ouest de celui-ci.



Jusqu'à ce jour, nous avons sollicité l'avis des Services de l'Etat concernés qui nous ont confirmé que ce mur d'enceinte, construit en pierres sèches, avait déjà subi des réparations avec du mortier et n'était pas protégé.

Nous avons également demandé des offres à différentes entreprises dont les coûts varient du simple au double. Nous avons retenu celles qui, à nos yeux, présentent la garantie d'une exécution permettant une plus longue longévité de ce mur puisque celui-ci sera posé sur une semelle en béton et la partie ouest, qui présente également un risque d'effondrement, sera également reconstruite.

## Répartition des coûts :

Les frais d'entretien de celui-ci sont répartis au prorata des populations des communes de La Tène (Thielle-Wavre) et Cornaux, selon le recensement cantonal de l'année précédente et selon un accord d'août 1995.

Ainsi, la répartition devrait se faire en fonction de la situation au 31 décembre 2018, selon les offres en présence, soit :

- Reconstruction du mur	Fr. 30'000.00
- Divers et imprévus 10 %	<u>Fr. 3'000.00</u>
Sous-total :	Fr. 33'000.00
TVA 7,7 %	<u>Fr. 2'541.00</u>
TOTAL :	<u>Fr. 35'541.00</u>
<b>ARRONDI</b>	<b><u>Fr. 36'000.00</u></b>
- Participation Thielle-Wavre 800 habitants	<b>Fr. 12'000.00</b>
- Part de Cornaux 1563 habitants	<b>Fr. 24'000.00</b>

La commune de La Tène nous a donné son aval de principe sur sa participation ci-dessus.

Pour le financement de la part de Cornaux, nous proposons de prélever le coût sur le legs Flühmann (compte 2911001) dont le capital s'élève à fin décembre 2018 à CHF 72'262.05.

Selon la volonté de la défunte datant de 1972, ce legs est destiné *"d'une manière générale à la participation aux frais d'entretien du cimetière et plus spécialement à l'entretien des tombes des familles Flühmann"*.

Le prélèvement envisagé respecte donc la volonté principale de feu Madame Flühmann, tout en laissant subsister un solde assez important pour continuer à assurer l'entretien des tombes des familles Flühmann.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 26 août 2019

CONSEIL COMMUNAL

